



Commune de ESSERTS BLAY
(Hors agglomération)
D66 du PR 1+0070 au PR 1+0160 (ESSERTS BLAY)

Arrêté temporaire n° 25-AT-1918
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu le Code de la voirie routière
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 29 avril 2025 relatif aux délégations de signature
Vu la demande de COLAS - romain.rambla@colas.com,

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien de la chaussée rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D66

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 14/10/2025, soit 1 jour dans la période, la circulation des véhicules est interdite de 8h à 17h sur la D66 du PR 1+0070 au PR 1+0160 (ESSERTS BLAY) situés hors agglomération. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours.
Déviation par RD66, RD66A et RD990.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : COLAS / Z.A. de la Pachaudière 73200 ALBERTVILLE.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique
du Département d'Albertville-Ugine

- 7 OCT 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Signé par : Laurent CLARET
Date : 02/10/2025
Qualité : Chef de service routes Albertville
Ugine